

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 5 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	9

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-sept février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Datée	du 27/02/2026
Affichée	le 27/02/2026

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Guy MARTEL
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoirs : Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, la CdC est sollicitée pour le versement de demandes de paiement des subventions qui sont les suivantes :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date paiement ANAH	Montant subvention CdC
SAINT SULPICE SUR RISLE	421 RUE DE LA FONTE	OPAH CDC	ÉNERGIE	29/01/2026	1 500,00 €
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	5 LIEU DIT VERDRIE	OPAH CDC	ÉNERGIE	29/01/2026	1 500,00 €
IRAI	3 RUE DE BEAULIEU, 61300 CRULAI	OPAH CDC	ÉNERGIE	05/02/2026	1 500,00 €
RAI	29 RUE DE COURDEMANCHE	OPAH CDC	ÉNERGIE	05/02/2026	1 000,00 €
				TOTAL	5 500,00 €

Ces subventions représentent un montant de 5 500,00 €.

Pour rappel, le montant total des subventions déjà versées est de 185 062 € soit 178 020 € pour l'OPAH CDC et de 7 042 € pour l'OPAH RU.

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH ;
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle ;
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau communautaire à attribuer ces aides ;
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrite dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260305-2026-03-05-073-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 12 MARS 2026
Publié en ligne le 12 MARS 2026
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



